

Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies



LIBRAIRIE DROZ

Vol. 7, n°2 | 2003 :

Varia

Comptes rendus / Reviews

Ricardo D. Salvatore, Carlos Aguirre (Ed.), *The Birth of the Penitentiary in Latin America. Essays on Criminology, Prison Reform and Social Control, 1830-1940*

Austin, University of Texas Press, 1996

JACQUES-GUY PETIT

p. 133-135

Référence(s) :

Ricardo D. Salvatore, Carlos Aguirre (Ed.), *The Birth of the Penitentiary in Latin America. Essays on Criminology, Prison Reform and Social Control, 1830-1940*, Austin, University of Texas Press, 1996.

Texte intégral

- 1 Alors que l'Europe des Lumières et les États-Unis mirent en œuvre leur réforme pénitentiaire dès la fin du XVIII^e siècle, celle-ci ne se manifesta que timidement et tardivement en Amérique latine. À partir du Brésil en 1834, il fallut plus d'un siècle pour que cette réforme touche l'ensemble des pays, jusqu'à Cuba en 1938.
- 2 Ce processus, qui n'avait encore suscité que de rares travaux, fait l'objet des études réunies par R.D. Salvatore et C. Aguirre. Des études de cas pour quelques pays (Pérou par C. Aguirre; Chili par M.S. Zarate Campos; Brésil par M.L. Bretas; Porto Rico par K.A. Santiago-Valles; Mexique par R. Buffington; Costa Rica par S. Palmer et une comparaison Brésil-Argentine par R.D. Salvatore) sont précédées par une importante synthèse des deux éditeurs. Le questionnement est double. D'abord, en quoi la construction des pénitenciers fut-elle ici l'adoption des modèles européens et américains, et/ou une adaptation aux spécificités nationales ? D'autre part, peut-on comprendre le processus général de modernisation de l'Amérique latine au XIX^e et au début du XX^e siècle à partir du destin de la réforme pénitentiaire ? Cette dernière problématique, explicitement liée à celle de M. Foucault dans *Surveiller et punir* constitue en réalité la principale grille de lecture proposée par cet ouvrage.
- 3 Après son indépendance et la première constitution, modérée, de 1821, le Brésil, créé en 1834 à Rio de Janeiro, le premier pénitencier (maison de correction) imité ensuite par la plupart des États du pays. Cette première institution se révèle rapidement être une maison de la mort inadaptée à la réforme des prisonniers. Avec la République fédérale de 1891 et suite au nouveau Code pénal de 1890 qui introduit le système d'isolement progressif irlandais, sous l'influence d'une vigoureuse nouvelle criminologie positiviste influencée par A. Comte et l'École italienne, le pénitencier de Rio devient un Institut de Régénération modèle avec le silence, l'école, des ateliers et un institut anthropométrique.
- 4 Autre pionnier, le Chili ouvre le pénitencier de Santiago en 1849, avec un système d'isolement cellulaire, sur le modèle de Philadelphie. Là encore, un financement insuffisant et le surpeuplement en firent rapidement un contre-modèle. À Santiago encore, les religieuses du Bon Pasteur d'Angers ouvrent la première Maison de correction d'Amérique latine pour jeunes filles et femmes « vicieuses » en 1864. À Lima, au Pérou, c'est le système d'Auburn qui est choisi pour le pénitencier panoptique inauguré en 1862. Dans cette institution bien vite surpeuplée et délabrée par les mutineries, on en revient aux anciens châtiments corporels. En Argentine, le pénitencier de Buenos Aires est ouvert en 1877 sous le gouvernement libéral. Ce demi-panoptique, réplique de celui de Pentonville (G.B.), est présenté dans le pays comme le symbole de la modernité, au même titre que le chemin de fer, et ses plans sont présentés à l'Exposition Universelle de Paris en 1878. En fait, ce pénitencier renferme à la fois des prisonniers en prévention et des condamnés, des femmes et des hommes, des enfants et des adultes et il se révèle complètement inadapté aux principes de la réforme pénitentiaire. Au début du XX^e siècle, les prisons provinciales d'Argentine sont encore archaïques, surpeuplées, indisciplinées. Au Mexique, malgré un certain consensus pour la réforme autour de 1848, le premier pénitencier n'ouvre qu'en 1900. Le Vénézuéla, la Colombie, Cuba ne commencent à adopter les principes pénitentiaires « modernes » qu'autour de 1930.
- 5 Pour leurs promoteurs, spécialistes, juristes puis criminologues (l'« internationale pénitentiaire » est très active des deux côtés de l'Atlantique au XIX^e siècle), imbus des nouveautés européennes à l'instar des élites libérales de leurs pays, ces pénitenciers avaient été voulus comme des « modèles ». Leur échec est donc patent, du moins

quant aux objectifs affichés de la réforme : réhabiliter les criminels (les rendre obéissants aux lois) par l'enfermement et le travail. R.D. Salvatore et C. Aguirre en donnent les raisons. Comme ailleurs, l'enthousiasme du début fait rapidement place au scepticisme. Les financements sont très insuffisants; le surpeuplement noie les velléités réformatrices; les tentatives de réformes ne concernent que de rares établissements dans les capitales, les prisons provinciales n'étant pas touchées. Mais surtout, dans l'ensemble de l'Amérique latine, les tentatives de réforme libérale des codes, de la justice et des prisons se heurtent à l'archaïsme de l'économie et de la société. Avec la permanence des privilèges des aristocraties nationales, de leurs grands domaines et de leurs masses paysannes asservies (métisses, indiennes et noires), même lorsque l'esclavage est officiellement aboli, l'imitation des modèles philanthropiques puis positivistes étrangers va de pair avec le maintien et même le renouveau des formes traditionnelles de dépendance. Partout, avec l'accord de la police et des magistrats, la justice privée des maîtres et les châtiments corporels les plus cruels sont, en réalité, considérés comme les moyens les plus efficaces pour maintenir les masses paysannes et urbaines dans leur dépendance.

6 En Amérique latine, à la fin du XIX^e siècle, la vogue de la criminologie positiviste et des théories de la défense sociale justifie la séparation / exclusion des maîtres et des esclaves, des blancs et des « colorés », des civilisés et des barbares. Les maîtres d'une économie encore pré-capitaliste ainsi que les élites traditionnelles, pendant cette période marquée par la croissance des villes et les migrations rurales, se préoccupent peu de la réhabilitation des criminels et de la démocratisation des institutions. Leurs efforts tendent à contenir les classes inférieures en les divisant et en les réprimant, ainsi qu'à construire des États autoritaires au service des hiérarchies établies. Après les remous de la période qui a suivi les guerres d'indépendance de la première moitié du XIX^e siècle et malgré l'introduction de constitutions laïques et de systèmes parlementaires (comme au Brésil en 1890-1891), la modernisation de l'Amérique latine se manifeste d'abord par la difficile construction de l'État. Les premiers pénitenciers s'affichent donc comme des symboles ostentatoires, en réalité des alibis, d'une encore impossible modernité démocratique.

7 Cet ouvrage se présente comme une première étude de fond sur la question pénitentiaire en Amérique latine et l'on ne peut donc lui reprocher ses lacunes. Celles-ci sont cependant nombreuses. Quelle est la réalité de la vie des prisonniers et des personnels dans ces institutions ? Quelles sont les statistiques carcérales (nombre de prisonniers, catégories sociales et d'âge, diversité des pénalités) ? Les sources archivistiques ne sont pas ou très peu utilisées, mais existent-elles ? Dans son essai de modélisation, l'ouvrage adopte une vision très foucauldienne, ce qui donne beaucoup de cohérence à la synthèse de Salvatore et Aguirre. Mais, ce faisant, on ne prend pas en compte les études plus critiques de ce modèle, comme celles de M. Ignatieff, de P. Spierenburg et autres qui s'appuient davantage sur l'analyse des archives pénitentiaires. Il en résulterait une vision plus nuancée du modèle européen dans la longue durée, de la logique réformatrice et de la « modernité » pénitentiaire, ainsi que du prétendu consensus des élites et de l'efficacité du contrôle social.

8 Retenons que, pour l'essentiel, ce livre est très stimulant. Les études de cas apportent beaucoup d'informations nouvelles et la synthèse de R.S. Salvatore et C. Aguirre, bien documentée, offre une importante contribution à l'histoire de la réforme pénitentiaire et, plus largement, à celle de l'Amérique latine.

Référence électronique

Jacques-Guy Petit , « Ricardo D. Salvatore, Carlos Aguirre (Ed.), *The Birth of the Penitentiary in Latin America. Essays on Criminology, Prison Reform and Social Control, 1830-1940* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne] , Vol. 7, n°2 | 2003 , mis en ligne le 23 février 2009, Consulté le 19 décembre 2011. URL : /index586.html

Auteur

Jacques-Guy Petit

HIRES, Angers, jacques.petit@univ-angers.fr

Articles du même auteur

Herman Franke, *The Emancipation of Prisoners. A Socio-Historical Analysis of the Dutch Prison Experience* [Texte intégral]

Edinburgh, Edinburgh University Press, 1995, 365 p., ISBN 0-7486-0614-9.

Paru dans *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* , Vol. 5, n°1 | 2001

La Justice en France, 1789-1939. Une étatisation modèle ? [Texte intégral]

Paru dans *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* , Vol. 6, n°1 | 2002

Droits d'auteur

© Droz